



DEMANDE D'INSCRIPTION TEMPS DE MIDI / RESTAURATION

ANNEE SCOLAIRE : 201.... – 201....

(1 exemplaire par enfant)

Direction de la Jeunesse

Education, Loisirs

Caisse des Ecoles

5, rue Jean-Pierre Timbaud
87031 LIMOGES CEDEX 1

ECOLE FREQUENTEE :

élémentaire - classe :

maternelle – classe :

Enfant : Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin
Adresse : N° --- Rue : Commune : Code postal :

Responsable 1 : Père Mère Tuteur Autre :
Redevable (personne réglant la facture Temps de midi/Restauration) : oui Non
Civilité : ---- Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : N° --- Rue : Commune : Code postal :
Téléphone : domicile : Portable : Travail :
Adresse Email :

Responsable 2 Père Mère Tuteur Autre :
Redevable (personne réglant la facture Temps de midi/Restauration) : oui Non
Civilité : ---- Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : N° --- Rue : Commune : Code postal :
Téléphone : domicile : Portable : Travail :
Adresse Email :

Demande l'inscription de mon enfant pour les jours suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
(cocher les cases vous intéressant)				

Il prendra ses repas au restaurant scolaire à compter du

Informations complémentaires

Nom et prénom de l'allocataire de la CAF : N° d'allocataire de la CAF :

Spécificités alimentaires (merci de préciser le motif) :

Raisons de santé (allergie, intolérance alimentaire, maladie chronique) : **OUI** **NON**

Autre : (Indiquer l'aliment que vous souhaitez éviter)

Tarification : le tarif du temps de midi/restauration est fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales. Il est automatiquement appliqué pour chaque famille dépendant du régime CAF (hors régimes spéciaux et MSA pour lesquels le calcul du QF est établi sur la base des modalités de la CAF : un formulaire de « déclaration de ressource » est à demander à la Caisse des Ecoles pour être complété)

Article 6 du règlement du Temps de midi et de Restauration : « **Tous les enfants ayant 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire de référence peuvent être admis à la restauration à compter du 1^{er} jour de la rentrée. Dans le cas d'une admission en cours d'année (de janvier à juin) une dérogation peut être accordée à partir de 2 ans 8 mois après examen de la situation de la famille** »

Je déclare sur l'honneur

- exact tous les renseignements indiqués dans cet imprimé,
- avoir pris connaissance du règlement du Temps de midi et de Restauration
- m'engager à signaler tout changement.

A Limoges, le

Signature

Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de la Jeunesse
5 rue Jean Pierre Timbaud – 87000 LIMOGES

Cet imprimé complété et signé doit être transmis à la Mairie de Limoges, Direction de la Jeunesse à l'adresse indiquée ci-dessus.